

## **Projets de développement : comment le Système de Sauvegarde Intégré contribue à la gestion des controverses environnementales**

### **Aimée BELLA-CORBIN**

*Civil Engineer, Chief Safeguards Office, Compliance & Safeguards Division, Quality Assurance & Results Department, Banque africaine de développement (BAD)  
Côte d'Ivoire*

### **Résumé**

Certains projets de développement financés par les agences multilatérales de développement peuvent inévitablement comporter des incidences sur le bien-être de la population locale. Les personnes potentiellement ou effectivement touchées par un projet financé par une institution comme la Banque africaine de développement ont besoin d'un moyen fiable de résoudre les préoccupations liées aux projets, et le projet a besoin d'un moyen efficace pour aborder les préoccupations des populations touchées.

Le mécanisme de recours et de règlement des griefs (MRT) institué au sein du Système de sauvegarde intégré (SSI) fournit une façon structurée à l'emprunteur de gérer, d'entendre et de résoudre les préoccupations des personnes concernées. En effet, le SSI adoptée par la Banque stipule que : « La Banque exige que l'emprunteur/client établisse un mécanisme local de redressement des griefs crédible, indépendant et efficace pour recevoir, faciliter et assurer le suivi de la résolution des griefs de la population touchée et les préoccupations concernant la performance environnementale et sociale du projet. »

Nous allons montrer à travers cette présentation comment le MRT a pu aboutir à la gestion de la controverse autour du projet de route du Mano River.